



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 166 - NOVEMBRE 2011

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté N °2011333-0001 - Arrêté préfectoral instituant le plan départemental de
gestion de trafic et approuvant les volets opérationnels 1

59_Etablissements hospitaliers

Maison de Retraite "Les Vertes Années" à Wignehies

Avis - Avis de recrutement sur liste d'aptitude au choix technicien hospitalier 4



PREFET DU NORD

Arrêté n °2011333-0001

**signé par Dominique BUR - Préfet du Nord
le 29 Novembre 2011**

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté préfectoral instituant le plan
départemental de gestion de trafic et
approuvant les volets opérationnels



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Sécurité Risques et
Crises

Arrêté préfectoral instituant le plan départemental de gestion de trafic et approuvant les volets opérationnels

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu la circulaire du 1er décembre 2006 relative à la gestion de la circulation routière et au traitement des situations de crise dans la nouvelle configuration routière ;

Considérant la nécessité de veiller à la cohérence et à l'efficacité du réseau routier dans son ensemble, lors des situations de crise routière, et en particulier de veiller à la sécurité et à la cohérence de l'exploitation et de l'information des usagers ;

Considérant la nécessité de disposer d'un instrument majeur de prévention et de gestion des crises routières répondant aux situations ne pouvant être traitées par le seul gestionnaire du réseau touché ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du directeur de cabinet du préfet,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le plan départemental de gestion de trafic couvrant le réseau routier national du département du Nord, annexé au présent arrêté, est approuvé. Ce plan vaut dispositions spécifiques du plan ORSEC départemental.

Les volets opérationnels des autoroutes A2, A16, A21, A23, A25, du plan départemental de gestion de trafic, sont approuvés et applicables dans le département du Nord à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2

Le plan départemental de gestion de trafic est consultable sur le site intranet de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord <http://ddtm-59.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/>

Article 3

Le directeur de cabinet du préfet,
le secrétaire général de la préfecture du Nord,
le président du conseil général du Nord,
le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord,
le directeur interdépartemental des routes – Nord,
le directeur départemental de la sécurité publique du Nord,
le colonel, commandant le groupement de Gendarmerie du Nord,
le directeur zonal des CRS Nord,
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord-Pas-de-Calais,
le délégué ministériel de la zone de défense et sécurité Nord,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone de défense et de sécurité Nord,
le directeur départemental des territoires de l'Aisne,
les directeurs départementaux des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et de la Somme,
les codirecteurs du CRICR Nord,
le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Nord,

seront destinataires d'une copie du présent arrêté.

Fait à Lille, le
Le préfet

29 NOV. 2011



Dominique BUR



PREFET DU NORD

Avis

**signé par Philippe PELLETIER, directeur
le 28 Novembre 2011**

**59_Etablissements hospitaliers
Maison de Retraite "Les Vertes Années" à Wignehies**

Avis de recrutement sur liste d'aptitude au
choix technicien hospitalier

**AVIS DE RECRUTEMENT SUR LISTE D'APTITUDE AU CHOIX
TECHNICIEN HOSPITALIER**

A pourvoir au 31/12/2011

Conformément à l'Article 35 de la Loi 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Un recrutement au grade de Technicien Hospitalier sur liste d'aptitude au choix, aura lieu à compter du 28/11/2011 à l'EHPAD « Les Vertes Années », 11 rue du Général Leclerc 59212 WIGNEHIES.

Peuvent faire acte de candidature les agents titulaires des grades AEQ, OPQ et maître-ouvrier justifiant de 9 années de services publics et après avis de la commission administrative paritaire d'accueil (CAP Départementale n°4).

Les candidatures (CV + lettre de candidature) doivent être adressées par écrit (le cachet de la poste faisant foi) ou remise à :

Monsieur le Directeur
Maison de Retraite « Les Vertes Années »
11, rue du Général Leclerc
59212 WIGNEHIES

Et doivent parvenir au plus tard le 15/12/2011.

Le Directeur

Philippe PELLETTIER

